



Publiée le 17/11/25

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 13 novembre 2025

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Christelle TREHET-COLLET (arrivée au point n°3), Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, représentants les associations.

**Absent excusé ayant donné pouvoir**

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

**Absent excusé**

M. Gérald BOUSSICAULT

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,  
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et animations aînés,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

**Convocation adressée le 7 novembre 2025, CASF, article R123-16**

---

**POINT N°3 – SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE : CONVENTION INTER-ETABLISSEMENT – « GRAPPE UNA PAYS DE LA LOIRE » - PROGRAMME ESMS NUMERIQUE (ETABLISSEMENT ET SERVICES MEDICOS-SOCIAUX)**

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Vu la Loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - développer l'ambition numérique en santé,

Vu l'Appel à projet ESMS numérique –phase de généralisation 2025,

Vu l'instruction ministérielle n°DNS/DGCS/CNSA/2024/15 du 1er février 2024 relative à la mise en œuvre de la phase généralisation du programme "ESMS numérique",

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Considérant que le service autonomie à domicile bénéficiera d'outils numériques conformes aux exigences nationales et adaptés à ses besoins propres en se joignant à une grappe pour répondre à l'appel à projet « ESMS Numérique »,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :**

- D'approuver la convention de collaboration inter-établissements « grappe UNA Pays de la Loire » - « programme ESMS numérique - 2025 »
- D'autoriser Monsieur le Président, ou à défaut Mme la Vice-Présidente, à la signer, ses éventuels avenants et tous les documents y afférant.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

